



Point Conseil d'Administration Apel 7 avril 2014

Thème	WIFI à Saint Jean	
Date	07/04/2014 à 20h00	
Participant(s)	Membres du Conseil	P. de Cibeins (APEL) C. Duault (APEL) J. Haëntjens (APEL)
Rédacteur	P. de Cibeins	

Quelques éléments sur les législations et textes internationaux

Le Conseil de l'Europe, dans sa résolution 1815 du 27 mai 2011, préconise l'abandon du Wi-fi dans les écoles.

Le gouvernement allemand recommande depuis 2007 d'éviter le Wi-fi pour raisons sanitaires. En Angleterre, Autriche, Allemagne, Espagne, des écoles ou des villes suppriment le Wi-fi depuis déjà quelques années dans les établissements scolaires.

En France, un amendement au projet de loi de refondation de l'école de la République a été adopté le 18 mars 2013. Cet amendement instaure que les infrastructures créées pour la mise en place du service public du numérique éducatif « favorisent l'utilisation de connexions de données filaires » par rapport au WIFI et précise que « le principe de précaution doit pousser l'État et les collectivités territoriales à protéger les enfants, notamment les plus jeunes, de l'influence des ondes ».

En France encore, l'Assemblée Nationale a voté le 23 janvier 2014 l'interdiction de l'installation de boîtiers Wi-fi dans les crèches et garderies ([texte sur le site de l'assemblée nationale](#)) ; l'extension de cette interdiction aux écoles maternelles, après un vote en commission, a été retirée à la demande du Gouvernement.

Quelques éléments scientifiques et sur l'état de la recherche

Les ondes du Wi-fi (mais également du portable, du sans-fil DECT et du Bluetooth) sont totalement différentes des ondes radio et télévision hertziennes car ce sont des micro-ondes pulsées en basses fréquences. Le Wi-fi émet sur une porteuse micro-onde de 2,45 Ghz (fréquence d'agitation des molécules d'eau utilisée dans les fours micro-ondes) une grande densité de fréquences extrêmement basses (texte, voix, image, vidéo), qui sont "pulsées par saccades", en faisant une technologie incompatible avec la santé, même à 0,1V/m. C'est la nature du signal qui est toxique et non l'intensité du Wi-fi, qui même à très faible puissance, désorganise les processus physiologiques et détruit des structures biochimiques, entraînant la perte d'étanchéité de la barrière hémato-encéphalique, une baisse de production de la mélatonine et d'acétylcholine (sommeil, mémoire, concentration...) et des dommages génétiques irréversibles. L'effet biologique de ces émissions composites est une production de protéines de stress avec résonance sur les ondes Delta du cerveau. Plusieurs études ont décrit l'EHS comme un trouble neurologique sans lien avec le psychisme.

Les symptômes sont l'insomnie, les maux de tête, la perte de concentration et de mémoire, les troubles cardiaques et de l'humeur. Le syndrome l'électro-hypersensibilité (EHS) pouvant occasionner un mal être physique sur 2 à 10% des individus, le Conseil de l'Europe, le Parlement Européen, l'OMS et plusieurs Etats aux U.S.A ont décrit l'EHS comme un trouble physiologique et non psychologique. L'OMS, en 2011, a même classé ces ondes en "cancérogène possible" (2B).

De nombreux travaux scientifiques démontrent que ce type d'onde peut occasionner le cancer (cerveau, thyroïde, glande parotide ...).

Sur le plan technique, une connexion filaire est plus stable, plus rapide et moins accessible aux pirates.

A noter encore

Ces dernières années, la BNF ainsi que plusieurs bibliothèques de la ville de Paris ont renoncé à l'activation des bornes Wi-fi à la suite de troubles ressentis pas des salariés.

Enfin, lors du Grenelle de l'Environnement en 2009, le CRIIREM (<http://www.criirem.org/index.php>) avait conseillé d'interdire le Wi-fi dans les écoles, collèges et lycées.

Situation actuelle à St Jean

Borne WIFI active depuis le printemps 2013 dans la salle du personnel (la salle de travail connexe à la salle principale est équipée de PC connectés en réseau par câble).

La classe numérique des 5^e équipée d'une borne WIFI depuis septembre 2013. Salle de classe qui n'a pas d'autre salle à côté (seul le bureau de Mme Richard).

Quid de la salle d'arts plastiques du collège (email M. Bouiri) ? Nous n'avons pas été informés.

Les étapes suivantes envisagées alors en juin 2013

Possibilité d'équiper quelques salles d'une borne WIFI afin de faciliter le travail et l'animation de la classe aux professeurs.

Tentative de synthèse

Le danger du Wi-fi reste un sujet de controverse.

La recherche réellement indépendante des lobbies des Telecom est difficilement identifiable.

Les ondes, notamment celles liées au Wi-fi, aux antennes relais et aux téléphones portables, ont, de façon très probable, des effets négatifs sur la santé, dont sur le sommeil, la mémoire, la concentration ; ces effets sont plus importants sur les enfants, notamment les plus jeunes.

Il est donc important de savoir faire la part des choses entre :

- la question de l'utilisation du numérique à l'école,
- la question de la technologie à utiliser et favoriser selon les circonstances, les lieux, les utilisateurs.

En ayant en tête que nous sommes les représentants de tous les parents, que nous nous devons d'informer la direction et les parents de tout risque potentiel indépendamment des pratiques dans le cercle familial.

Le principe de précaution doit être appliqué dans notre action.